



litige avec mon ancienne mutuelle étudiante : SMEREP

Par **morganeCLEMENT**, le **06/08/2009** à **12:27**

Bonjour,

j'ai reçu de nombreux courrier de mise en demeure, il me réclame 485€+5€ de frais car il y avait une reconduction tacite. or je me suis réinscrite à une autre mutuelle car je ne suis plus étudiante depuis fin 2008. maintenant il souhaite me mettre en justice.

y-a-t il un moyen de ne pas payer cette somme ??? de plus cela fait un an que je n'ai pas fait de demande de remboursement je ne veux pas payer pour quelque chose que je n'ai même utilisé.

Par **jajamor**, le **25/08/2009** à **15:18**

salut, content de savoir que je ne suis le seul

moi j'ai le même problème que toi avec la SMEREP il me réclame 221 euros sous le prétexte d'une tacite reconduction dont je n'avait aucune idée car je n'ai jamais reçu aucun courrier m'indiquant mon avis d'échéance.

je n'ai jamais utiliser cette mutuelle car j'en avais aucune idée .

il est or de question de payer 221 euros pour une mutuelle que je n'ai jamais utiliser.

malgré leur mise en demeure je ne paierai pas et je préfère aller en justice et plaider ma cause car je monte un dossier contre eux car j'ai remarquer qu'ils ne sont pas tout a fait honnête et intégré dans leur façons de faire.

En plus lorsque je voulais trouver un compromis ilk s'est révéler que leur service est in joignable par téléphone.

UNE HONTE !!!!

Par **morganeCLEMENT**, le **26/08/2009** à **17:11**

bonjour

effectivement nous ne sommes pas seul à nous faire avoir par la SMEREP

j'ai été voir de nbreux forum et il ressort tjs la meme chose : les remboursement ne se font pas et bcp de personnes sont mises en demeure à cause de la reconduction tacite

j'ai trouvé un forum dont voici le lien

[fluo]<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3908766-non-remboursement-de-la-part-de-la-smerep>[/fluo]

il y a une fille qui s'est carement déplacée à clichy et qui a obtenu de la part de la SMEREP sa radiation en moins de 24h!!! je pense qu'il avait peur qu'elle fasse un scandale au siège

regarde les autres message on y apprend des choses interessantes

il faut également que tout les gens comme nous (les victimes) forment un réseau afin d'avoir plus de poids devant la justice

Par **derks**, le **06/11/2009** à **12:05**

Une tacite reconduction doit faire l'objet de l'envoi d'un courrier de la part de la mutuelle, la SMEREP ne le faisant pas en recommandé, il sera impossible pour elle de prouver qu'elle vous l'a fait parvenir.

Donc n'hasitez pas pa à refuser le paiement de votre nouvelle cotisation.
bon courage

Par **rosalyna**, le **10/12/2009** à **13:06**

Bonjour,

Je suis dans la même situation. Je souhaiterais savoir si quelqu'un à trouver une solution pour ne pas les payer!Je me suis inscrite sur la liste "anti smerep" mais je n'ai pas de nouvelle. Pourriez vous m'aider svp en me donnant les démarches à suivre.En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **margotte2238**, le **28/01/2016** à **18:16**

Bonjour, je me trouve dans le même cas que les messages ci-dessus, avez-vous vraiment été poursuivi(e)s par la SMEREP ? et quelle défense avez vous adoptée ?
merci pour vos messages

Par **margotte2238**, le **28/01/2016** à **18:18**

Bonjour, je me trouve dans le même cas que vous (tacite reconduction par la SMEREP), aucun remboursement de leur part durant la 1ère année etc avez-vous vraiment été poursuivi(e)s par la SMEREP ? et quelle défense avez vous adoptée ? vous ont ils obligé(e) à payer ?
merci pour votre réponse
margot